



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
25	25	14	19

Séance du jeudi 10 juillet 2025
à 19h00

Date de la convocation : 4 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. LEBRE, Mme SANTACROCE, M. ALLANCHE, Mme BONNIEL,

Bons de pouvoir : M. OZIEMBLOWSKI à M. CHERICI, Mme AUSTRUY à Mme JOUVIN, Mme MOUTON-PLOUHINEC à M. GARCIN, Mme SENANTE à M. RADAKOVITCH, M. CARRERE à Mme TORCOL,

Etaient absents excusés : Mme ROYO, Mme MONDEJAR, M. BOMO,

Etaient absents : Mme REICHLIN, M. GUERN, M. BRUNET,

Secrétaire de séance : Madame Anne DE LAURADOUR,

N°47_DEL_2025 OBJET : Délibération portant sur la composition des commissions communales et la modification de la délibération n°91_DEL_2023

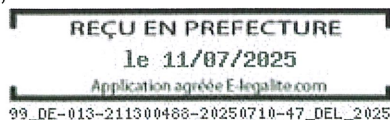
Monsieur le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22, le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions d'instruction à caractère permanent, composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions devront être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle afin de refléter au mieux l'assemblée municipale,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2020 fixant à neuf le nombre des commissions communales,
Vu la délibération en date du 2 février 2021 modifiant celle du 3 septembre 2020, en portant à dix le nombre des commissions communales,
Vu la délibération en date du 20 juillet 2021 modifiant celle du 2 février 2021, en modifiant la composition des commissions municipales,
Vu la délibération en date du 30 septembre 2021 modifiant celle du 20 juillet 2021, en modifiant la composition des commissions municipales,
Vu la délibération en date du 30 mai 2023 modifiant celle du 30 septembre 2021, en modifiant la composition des commissions municipales,
Vu la délibération en date du 09 novembre 2023, modifiant celle du 30 mai 2023, en modifiant la composition des commissions communales,

Considérant le non remplacement de deux conseillers municipaux depuis la délibération en date 09 novembre 2023, et pour la bonne marche des services, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la modification de la composition des commissions communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,



ARTICLE 1 :

DECIDE de la modification de la composition des commissions municipales,

ARTICLE 2 :

DESIGNE les membres suivants :

1/Commission « Urbanisme, Grands Projets et Mobilité », Composée de Monsieur le Maire, Jacques CHERICI, Anne DE LAURADOUR, Christophe CARRERE, Valérie TORCOL, Edouard BERTRAND, Stéphane ROYO, Héloïse REICHLIN, Benoît LEBRE, Jonathan BOMO, Pierre GORRIS, BRUNET Christophe

2/Commission « Sécurité », Composée de Monsieur le Maire, Jean- Charles OZIEMBLOWSKI, Jacques CHERICI, Benoît LEBRE, Pierre GORRIS

3/Commission « Environnement et transition énergétique », Composée de Monsieur le Maire, Olivier RADAKOVITCH, Elena SENANTE, Héloïse REICHLIN, Claude NOBLE, Maël GUERN, Jean- Charles OZIEMBLOWSKI, Brigitte BONNIEL, Pierre GORRIS

4/ Commission « Personnel, Social, Aînés », Composée de Monsieur le Maire, Joëlle JOUVIN, Martine AUSTRUY, Claude NOBLE, Margaux BADROUILLARD, Pierre GORRIS

5/Commission « Culture, Tourisme, Communication », Composée de Monsieur le Maire, Edouard BERTRAND, Anne DE LAURADOUR, Valérie TORCOL, Elena SENANTE, Claude NOBLE, Olivier RADAKOVITCH, Christophe CARRERE, Benoît LEBRE, Joséphine SANTACROCE, Pierre GORRIS

6/Commission « Sport, Associations », Composée de Monsieur le Maire, Valérie TORCOL, Claude NOBLE, Olivier RADAKOVITCH, Edouard BERTRAND, Benoît LEBRE, Alexandre ALLANCHE, Pierre GORRIS

7/Commission « Scolarité, Restauration collective », Composée de Monsieur le Maire, Valérie TORCOL, Joëlle JOUVIN, Héloïse REICHLIN, Martine AUSTRUY, Stéphane ROYO, Jean- Charles OZIEMBLOWSKI, Sandrine MOUTON- PLOUHINEC, Maël GUERN, Benoît LEBRE, Pierre GORRIS

8/Commission « Budget », Composée de Monsieur le Maire, Jacques CHERICI, Stéphane ROYO, Pierre GORRIS, M. Christophe BRUNET,

9/Commission « Développement Economique, Emploi, Handicap », Composée de Monsieur le Maire, Maël GUERN, Martine AUSTRUY, Joëlle JOUVIN, Jacques CHERICI, Jonathan BOMO, Isabelle MONDEJAR, Pierre GORRIS

10/Commission « Petite Enfance, jeunesse », Composée de Monsieur le Maire, Martine AUSTRUY, Brigitte BONNIEL, Olivier RADAKOVITCH, Edouard BERTRAND, Alexandre ALLANCHE, Pierre GORRIS, Margaux BADROUILLARD,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 10 juillet 2025,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Anne DE LAURADOUR

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **17/07/2025**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 11/07/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300488-20250710-47_DEL_2025